

Démarche	: Demande d'intervention pour nuisances, insalubrité ou risques sanitaires sur la commune de Limoges
Organisme	: Service Communal d'Hygiène et de Santé

Identité du demandeur

Email	<input type="text"/>
Civilité	<input type="text"/>
Nom	<input type="text"/>
Prénom	<input type="text"/>

Formulaire

Le Service Communal d'Hygiène et de Santé de la ville de Limoges, dans le cadre de ses missions et des pouvoirs de Police du Maire, intervient dans les domaines :

- de l'environnement et de l'hygiène : instruction des demandes d'intervention liées aux nuisances sonores, à l'habitat dégradé, à l'absence d'entretien de terrains...

- de la santé : instruction des demandes d'intervention liées à l'hygiène alimentaire des établissements de restauration et commerces alimentaires, réalisation d'opérations de dératisation, désinsectisation sur le domaine public (présence de rats, nids de frelons...).

Vous pouvez adresser une demande d'intervention au Service Communal d'Hygiène et de Santé en complétant le formulaire suivant en ligne.

L'incident constaté est situé sur la ville de Limoges ?

Cochez la mention applicable

Oui

Non

Coordonnées du demandeur

Adresse

Commune

Demande d'intervention pour nuisances, insalubrité ou risques sanitaires sur la commune de Lim

N° de téléphone

Motif de la demande

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

- Terrain non entretenu
- Présence de nuisibles (rats, frelons, etc.)
- Gêne liée aux nuisances sonores
- Hygiène alimentaire dans un établissement (commerce ou restauration) ou Sécurité sanitaire des aliments dans un établissement
- Problème lié à l'habitat

Explication

Si vous êtes locataire, avant toute demande d'intervention des services municipaux, veuillez adresser à votre propriétaire un courrier recommandé avec accusé de réception, listant les nuisances rencontrées dans votre logement, et le mettant en demeure de remédier à ces désordres dans un délai que vous définirez (délai raisonnable).

A l'issue du délai, si aucune solution n'est apportée, complétez cette demande d'intervention en joignant obligatoirement la copie du courrier adressé à votre propriétaire. Toute demande ne respectant pas cette procédure ne sera pas traitée par nos services.

Voulez-vous signaler votre incident à l'aide de la carte ou renseigner l'adresse de l'incident ?

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

- Carte

- Adresse

Localisation de l'incident

Veuillez utiliser les outils de la carte pour préciser votre demande :

- le bouton Souris pour sélectionner une parcelle du cadastre
- Point pour signaler un élément
- Ligne pour délimiter une zone
- Polygone pour encadrer un secteur

VOUS POUVEZ CONSULTER L'AIDE POUR LA CARTE SUR L'ADRESSE SUIVANTE : [Aide en ligne](#)

Adresse de l'incident

Adresse de l'établissement de restauration

Adresse du logement

Coordonnées du propriétaire / Agence

Nom / Raison sociale

Prénom

Adresse du propriétaire

Téléphone

Coordonnées du syndic / Gestionnaire le cas échéant

Nom / Raison Sociale

Prénom

Adresse du syndic/gestionnaire

Téléphone

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Copie du courrier adressé au propriétaire

Description de votre demande

-Nom de la/les personne(s) de l'établissement susceptible d'être à l'origine de l'incident, détail de l'incident...

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Demande d'intervention pour nuisances, insalubrité ou risques sanitaires sur la commune de Limoges

Vous certifiez l'exactitude des informations communiquées.

Cochez la mention applicable

Oui

Non

Protection des données :

"Conformément aux articles 6-1-a (consentement) et 6-1-e (mission d'intérêt public) du Règlement européen sur la protection des données (RGPD), les informations à caractère personnel collectées seront traitées par la Ville de Limoges afin d'assurer la gestion des demandes d'intervention. Elles sont réservées à l'usage exclusif des services municipaux concernés et des élus référents et ne sont pas communiquées. Elles seront conservées 20 ans après la réception de votre demande ou jusqu'à résolution de l'intervention.

À tout moment, vous pouvez accéder aux données vous concernant et demander leur rectification si vous estimez qu'elles sont inexactes ou incomplètes, demander la suppression des données périmées ou dont le traitement serait illicite.

Pour exercer ces droits vous pouvez contacter notre délégué à la protection des données (dpo@limoges.fr) ou utiliser un formulaire à votre disposition sur le site Internet de la Ville (rubrique "protection des données").

Si vous estimez, après l'avoir contacté, que vos droits Informatique et Libertés ne sont pas respectés vous pouvez adresser une réclamation à la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés par voie postale (CNIL 3, Place de Fontenoy - TSA 80715 - 75334 PARIS CEDEX 07) ou en ligne (www.cnil.fr/fr/plaintes)."